

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19443**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Agenceur d'espace intérieur

Nouvel intitulé : Designer en architecture d'intérieur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

MJM Graphic Design Paris

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur MJM

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233v Réalisation de décor d'intérieur, finitions à caractère artistique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agenceur d'espace intérieur conçoit et aménage les espaces intérieurs de l'habitat individuel (maisons, appartements, villas, lofts) ou les espaces intérieurs collectifs, qu'ils soient destinés au travail, à l'habitation, au divertissement ou à tout objet (bureaux, hôtels, commerces, stands, espaces événementiels).

Il conseille le client qui peut être un particulier ou un professionnel. Il peut traiter les dossiers au cas par cas ou proposer des solutions globales.

Il participe ensuite à la direction du chantier et à la gestion du second œuvre.

Il travaille à la confluence de contraintes techniques, légales, fonctionnelles et esthétiques qui rendent son métier complexe mais aussi passionnant.

I) problématique, conception et représentation du projet :

- analyse technique, architecturale, administrative et réglementaire d'un lieu et recherche de son potentiel d'aménagement;
- analyse des besoins et rédaction du cahier des charges du maître d'ouvrage, établissement du budget et des délais;
- représentation du projet : a) - plan, coupe, élévation ; b) - représentation graphique manuelle (perspective et mise en couleurs) ; c) - représentation numérique; d) - représentation volume
- fourniture d'un APS
- fourniture d'un APD

II) mise en œuvre du projet

- création de nouveaux espaces par des extensions et des restructurations du volume existant et une recherche de l'harmonie;

III) suivi du projet

- formalisation des dossiers administratifs et dépôts des demandes administratives;
- consultation des bureaux d'étude;
- établissement des dossiers de consultation des entreprises (plans, descriptifs);
- traitement des appels d'offre et des marchés;
- planification des travaux;
- suivi et livraison du chantier;
- levée des réserves;
- établissement des comptes de l'opération et des plans de recollement;
- gestion de l'après-chantier.

Les capacités attestées :

I) problématique, conception et représentation du projet

- maîtrise des outils et techniques de représentation : rough, dessin (géométrie, perspective), maquette (volume), environnement informatique (AutoCAD, Adobe CS)
- compréhension des éléments fournis par les différents corps d'état
- connaissances des matériaux (compatibilité et assemblage)

II) mise en œuvre du projet

- création de nouveaux aménagements et de nouvelles ambiances en respectant un concept esthétique et sa déclinaison dans tous les éléments structurants du projet (matériaux, image de marque, mobilier, signalétique, enseignes, textiles et couleurs, ...)

III) suivi du projet

- gestion des contraintes (plan d'occupation des sols, normes sanitaires, techniques, etc.)
- coordination des corps d'état

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'agenceur d'espace intérieur exerce à titre libéral ou sous forme juridique approchante (associé avec un partenaire qui exerce une activité complémentaire). Il peut également être salarié en agence, dans un bureau d'études ou un organisme d'état, ou encore tout espace public et/ou commercial au sein duquel s'inscrit un projet d'architecture d'intérieur.

A l'issue de la formation, les candidats au titre accèdent aux fonctions suivantes :

architecte d'intérieur;décorateur d'intérieur

designer d'espaces intérieurs;
collaborateur en architecture;
dessinateur en architecture;
maître d'œuvre en architecture.

Les débutants sont susceptibles de commencer leur carrière sous la responsabilité d'un architecte d'intérieur.

Après deux ou trois années d'expérience, ils peuvent accéder à des postes de responsabilité dans les cabinets d'architectes ou dans les entreprises de bâtiments et travaux publics.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'organise autour de trois composantes :

- un projet personnel (épreuve libre)
- un dossier thématique (épreuve imposée)
- des questions orales et écrites

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury d'examen se compose de 5 personnes. Le Président est désigné par l'ensemble des membres du jury en ouverture de séance. La présidence est assurée par un professionnel. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 60 à 80% répartis en 35% employeurs et 65% salariés
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 février 2008 publié au Journal Officiel du 21 février 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 21 février 2008 jusqu'au 21 février 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 9 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Agenceur d'espace intérieur" avec effet au 21 février 2013, jusqu'au 28 avril 2018.

Pour plus d'informations

Statistiques :

environ 30 certifiés par an

<http://www.mjm-design.com/>

Autres sources d'information :

<http://www.mjm-design.com/>

<http://www.mjm-design.com/>

Lieu(x) de certification :

MJM GRAPHIC DESIGN - 38, quai de Jemmapes - 75010 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- MJM Graphic design - 38, quai de Jemmapes - 75010 Paris
- MJM Graphic design - 8A rue Kageneck - 67000 Strasbourg
- Société Ouest Concept et Enseignement (OCE) - 29, rue de Palestine - 35000 Rennes
- ESAL-MJM Graphic design - 41, rue d'Amiens - 59000 Lille
- ESCAAD-MJM Graphic design -124, rue du Docteur Albert Barraud - 33000 Bordeaux
- MJM Graphic design - 9, rue Dugommier - 44000 Nantes

Historique de la certification :

Certification précédente : Agenceur d'espace intérieur

Certification suivante : Designer en architecture d'intérieur